



Reprise des activités

Au moment de décider si votre entreprise doit reprendre ses activités, vous devez savoir que :

- Le coronavirus continuera de circuler et de nouvelles infections pourront survenir. La réduction des mesures d'éloignement et d'isolement ne signifie pas que le virus a été éradiqué. Cela signifie plutôt que le taux d'infection a suffisamment ralenti pour que le système de santé soit en mesure de composer avec les cas probables.
- Une autre période de mesures restrictives rigoureuses pourra s'imposer si le taux d'infection augmente.
- Il est important de suivre les mesures d'éloignement social ou de sécurité qui demeurent nécessaires.
- Vous devez continuer de surveiller les annonces de votre région et de suivre les instructions du gouvernement, des responsables de la santé publique ou de toute autre autorité appropriée.

Les employeurs doivent :

- S'assurer que les travailleurs sont au fait de la situation et savent comment limiter la propagation du virus.
- Établir une politique claire au sujet de ce qui est attendu des travailleurs s'ils sont malades ou ont des symptômes, ou si une exposition est déclarée dans l'organisation.
- Faire tout en leur possible, dans les circonstances, pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs et des clients, en fournissant de l'information pertinente, de la formation, des mesures d'hygiène et de l'équipement de protection individuelle.
- Penser à adopter une approche graduelle au moment de rappeler les travailleurs, entre autres en rappelant d'abord uniquement ceux qui sont essentiels à certaines fonctions. S'il est possible, pour certains travailleurs, de continuer à travailler à distance, ils devraient le faire. Les personnes dont le système immunitaire est affaibli (y compris celles qui ont une maladie chronique comme le diabète, une cardiopathie, une affection pulmonaire, le cancer, etc.) ou les personnes qui habitent avec des personnes dont le système immunitaire est affaibli doivent continuer à travailler à distance.

Les travailleurs doivent :

- Pratiquer l'éloignement physique en maintenant une distance de plus de 2 mètres (6 pieds) avec leurs collègues et les consommateurs.
- Continuer de suivre toutes les procédures de travail sûres. Si le travail ne peut pas être fait en toute sécurité, ils devraient en parler à leur superviseur, à leur comité ou représentant de santé et sécurité et/ou à leur syndicat.
- Rester à la maison s'ils sont malades ou pourraient l'être. Suivre les étapes de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'auto-évaluation : <https://www.canada.ca/le-coronavirus>
- Éviter de se toucher le visage.
- Se laver les mains au début de leur quart de travail, avant de manger ou de boire, après avoir touché des objets communs ou partagés, après avoir été aux toilettes, et avant de quitter le travail. Retirer leurs bijoux pendant qu'ils se lavent les mains.

Diverses mesures de protection pourront toujours s'imposer. Vous devez continuer de vous inspirer des autres fiches de renseignements du CCHST sur le coronavirus (COVID-19) en milieu de travail :

<https://www.cchst.ca/products/publications/covid19/>



Reprise des activités

Mesures sanitaires

- Augmentez les taux de ventilation et le retour d'air frais, lorsque cela est possible.
- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées fréquemment, qu'elles ont l'eau courante et qu'elles sont pourvues de savon, de serviettes de papier et d'une poubelle doublée d'un sac de plastique. Si les mains sont visiblement sales, il faut les laver avec de l'eau et du savon.
- Prévoyez du désinfectant pour les mains dans les aires de service à la clientèle, aux entrées et aux sorties, aux caisses et aux bureaux d'aide.
- Nettoyez les bureaux, les coins-repas et les espaces de travail au moins une fois par jour; augmentez la fréquence dans les endroits très passants et pour les surfaces avec lesquelles les gens entrent en contact. Concentrez-vous sur les objets et surfaces fréquemment touchés, comme les clés, les portes, les poignées, les chariots, les mains courantes, les interrupteurs, les tablettes, les comptoirs, les tiroirs, les claviers et souris, les écrans tactiles, les terminaux de paiement électronique, les tiroirs-caisses, les stylos, les outils, les téléphones, les postes radio, les distributeurs automatiques, les tables, les chaises et les appareils de cuisine.
- Prévoyez suffisamment d'articles pour chaque travailleur comme des téléphones, des tablettes, des émetteurs-récepteurs portatifs, des outils, et autres articles. Si les articles doivent être partagés, nettoyez-les avec des lingettes imbibées d'alcool ou de désinfectant entre chaque utilisateur.
- Continuez de vous laver les mains souvent. Fournissez de l'eau et du savon ou du désinfectant pour les mains.
- Fournissez aux travailleurs des lingettes ou d'autres articles pour nettoyer leur espace de travail.
- Installez des sacs en plastique dans les contenants à déchets pour réduire l'exposition des personnes qui les vident.

Lorsque vous utilisez des produits de nettoyage

- Assurez-vous que les travailleurs comprennent les risques et les mesures de sécurité à prendre lorsqu'ils utilisent des produits nettoyants.
- Fournissez aux travailleurs l'équipement de protection individuelle dont ils ont besoin pour utiliser les produits nettoyants de façon sécuritaire, et assurez-vous qu'ils les utilisent correctement.
- Jetez les mouchoirs, les lingettes, les gants et autre matériel de nettoyage dans une poubelle doublée d'un sac de plastique après usage.
- Utilisez des gants jetables lorsque vous manipulez les ordures.

Gestion du personnel

- Demandez à tous les travailleurs de signer le registre à leur arrivée au travail. N'autorisez aucun employé malade ou qui pourrait l'être sur place.
- Réduisez au minimum les contacts au moment de la signature à l'arrivée. Demandez au superviseur de signer pour les personnes (ou fournissez des stylos distincts), ou demandez aux gens d'envoyer un texto au superviseur. Nettoyez les appareils de signature après chaque utilisation, le cas échéant.
- Assurez-vous que les travailleurs sont formés pour travailler en sécurité, y compris lorsqu'ils s'acquittent des tâches de leurs collègues.
- Formez les travailleurs sur la façon de travailler avec de l'équipement de protection individuelle, d'en prendre soin et de comprendre ses limites.
- Présentez tous les documents, comme les rapports et les formulaires, en format électronique, ou lavez vos mains après avoir manipulé des papiers.
- Éliminez les vestiaires communs ainsi que les vêtements et chaussures qui sont portés par plus d'un employé. Demandez aux travailleurs de ranger leurs effets personnels dans des casiers séparés ou dans des contenants ou des sacs scellés. Fournissez des uniformes qui sont lavés par un service de nettoyage ou invitez les travailleurs à porter des vêtements qui peuvent être lavés fréquemment.
- Répartissez dans le temps les réunions, les pauses, les discussions d'équipe et les séances d'orientation afin de réduire le plus possible le nombre de travailleurs à un même endroit.



Reprise des activités

- Tenez les réunions en personne à l'extérieur ou dans de grands espaces qui permettent de respecter les consignes d'éloignement physique.
- Transmettez les renseignements de l'entreprise par voie électronique.
- Donnez des consignes verbales pour éviter de toucher des papiers.
- Envisagez de diviser les équipes de travail en groupes et de modifier l'horaire de travail des employés pour réduire les contacts.

Éloignement physique

- Continuez de permettre aux employés de travailler à distance dans la mesure du possible. Envisagez de devoir déterminer qui doit se présenter au travail à telle journée ou d'alterner la présence au travail selon les fonctions de chacun.
- Éloignez les travailleurs les uns des autres pour augmenter la distance physique. Laissez un poste de travail vide entre chaque employé, et/ou utilisez les salles vides ou les espaces de réunion comme zones de travail pour séparer les travailleurs.
- Installez des barrières physiques (comme du plexiglas, des bâches en plastique, des partitions) lorsqu'il est impossible d'établir une bonne distance entre les travailleurs. N'utilisez pas d'accessoires troués ou qui n'offrent pas de protection complète, comme des plantes ou des tables roulantes. Ne créez pas de dangers de trébuchement ou des angles morts lors de l'installation des barrières.
- Installez des affiches pour rappeler aux gens de pratiquer l'éloignement physique, une bonne étiquette respiratoire et une bonne hygiène des mains.
- Réfléchissez à la façon dont les gens utiliseront les espaces communs comme la cafétéria, le coin repas, les vestiaires et les toilettes. Réduisez le plus possible les contacts étroits et veillez à ce qu'ils durent moins de 15 minutes. N'autorisez qu'une personne à la fois si la distanciation ne peut être maintenue, et installez des affiches pour indiquer que quelqu'un se trouve déjà dans l'espace clos.
- Continuez de reporter les réunions et les événements non essentiels en personne.
- Gérez la circulation des gens en installant des balises, des affiches ou des barrières.
- Encouragez l'utilisation du transport privé dans la mesure du possible, notamment des vélos (et prévoyez un stationnement à cette fin). Autorisez l'étalement des heures de travail pour éviter l'encombrement dans le transport en commun.
- Limitez les visiteurs. Reportez ou limitez les rendez-vous avec les fournisseurs, les vendeurs, les techniciens à l'entretien et tout autre tiers dans la mesure du possible.

Exercice des activités

- Continuez d'utiliser des services nécessitant peu de contact, comme les commandes et les réunions/contrôles en ligne ou par téléphone, la livraison, le ramassage en bordure de rue ou l'installation de barrières.
- Limitez le nombre de clients dans le magasin en même temps.
- Délimitez la distance à respecter entre chaque personne et limitez la circulation des gens en apposant du ruban adhésif sur le plancher, en installant des affiches, etc.
- Envisagez d'offrir des services sur rendez-vous seulement afin de limiter le nombre de rendez-vous par jour.
- Fournissez des produits de nettoyage et prévoyez du temps pour le nettoyage des objets fréquemment touchés, comme les caisses enregistreuses, les chariots à linge, les chariots d'épicerie, etc.
- Retirez les articles à usage commun comme la verrerie, les ustensiles et les machines à café/thé en magasin ou dans les chambres.
- N'offrez aucun service qui comporte un contact étroit entre des personnes (p. ex. essayage de vêtements), aucune activité qui comporte le service d'aliments et de boissons sous forme de buffet, aucun service de voiturier, ne tenez pas de réunion en personne, grand rassemblement ou conférence.
- Demandez aux passagers des transports en commun d'entrer et de sortir par les portes arrière, loin du conducteur.
- Prévoyez un endroit pour changer de vêtements à la fin d'un quart de travail. Apportez les vêtements à la maison dans un sac distinct et lavez les vêtements avant de les remettre.
- Déterminez si l'utilisation d'un couvre-visage ou d'équipement de protection individuelle est appropriée et acceptable pour



Reprise des activités

votre milieu de travail, vos employés et/ou vos clients. Tenez compte des recommandations actuelles des responsables de la santé publique ou d'autres autorités au moment de prendre de telles décisions.

Santé mentale

- Vous devez comprendre que l'expérience et la réaction de chacun à l'égard de la pandémie, de l'éloignement physique et des mesures d'isolement pourront être différentes. Certaines personnes pourront être prêtes à reprendre leurs activités quotidiennes, alors que d'autres pourront décider de continuer à pratiquer l'éloignement physique. Certaines choisiront de couvrir leur visage avec un masque ou un autre couvre-visage même si le milieu de travail ne l'exige pas.
- Fournissez de l'information et rassurez les employés au sujet des mesures prises par le milieu de travail.
- Réagissez à tout signe d'anxiété ou de peur qu'un employé pourrait exprimer.
- Comprenez que certaines personnes peuvent être en deuil en raison de la perte d'un ami ou d'un membre de leur famille.

Si vous ou quelqu'un de votre entourage éprouvez des difficultés :

- Discutez de ce que vous vivez avec votre employeur ou superviseur, avec une personne formée en premiers soins en santé mentale ou avec une autre personne de confiance.
- Communiquez avec votre service d'aide aux employés, le cas échéant.
- Communiquez avec les ressources de santé publique ou les ressources communautaires qui offrent des services de santé mentale dans votre région.
- Consultez les sites Web d'organisations :
 - Association canadienne pour la santé mentale <https://cmha.ca/fr/news/covid-19-et-la-sante-mentale>
 - Société canadienne de psychologie <https://cpa.ca/fr/lapsychologiepeutvousaider/>
 - Jeunesse, J'écoute <https://jeunessejecoute.ca/information/nous-sommes-la-pour-toi-pendant-lepidemie-du-covid-19/>
Si un collègue a été gravement malade

Bien que de nombreuses personnes guérissent de la COVID-19 sans devoir être hospitalisées, on estime qu'une personne atteinte sur 6 devient gravement malade. Bien que les connaissances sur cette maladie et ses effets continuent de s'accumuler, il semble que les personnes qui ont dû séjourner aux soins intensifs soient confrontées à divers effets secondaires comme une faiblesse musculaire et des problèmes de mémoire et de concentration. Dans certains cas, les patients doivent s'absenter longtemps avant de retourner au travail. Faites preuve de solidarité. Le travailleur et l'employeur devront collaborer pour élaborer et soutenir un plan d'adaptation approprié pour le retour au travail en cas de besoin.

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.



Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il faut noter que la présente directive n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation. Continuez de surveiller les annonces dans votre région et de suivre les instructions du gouvernement, des responsables de la santé publique ou de toute autre autorité appropriée.